

# RN13BIS ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE



*Appel à candidatures*

## *Bigger Splash*

*Dispositifs de soutien aux artistes des arts visuels en Normandie*

RN13BIS, sous l'impulsion de la DRAC Normandie et de la Région Normandie, initie Bigger Splash pour permettre à trois artistes de se consacrer pleinement au développement de leur pratique avec un accompagnement sur 3 années favorisant leur inscription dans les réseaux professionnels des arts visuels.

Nature de l'aide et modalités

Suite à un appel à candidature sur portfolio et projet de développement écrit en lien avec un ou une référente artistique\*, une aide forfaitaire d'un montant de 15 000 euros TTC est octroyée la première année, puis si les attendus sont réunis, 10 000 euros la seconde année et 5 000 euros la troisième.

La première année permettra la recherche artistique, la prospection, le développement de nouveaux partenariats et l'amélioration des conditions de travail. La deuxième année visera à préciser un projet de diffusion, de création, de mobilité et d'inscription dans les réseaux professionnels. La troisième année, verra l'aboutissement des démarches engagées telles que définies conjointement avec l'artiste.

\* L'artiste désignera un ou une référente artistique qui s'engage à dialoguer régulièrement avec l'artiste durant les trois années. Cette personne peut être salariée dans une structure artistique régionale ou non, être commissaire d'exposition ou encore critique d'art. Le ou la référente adresse une lettre d'engagement dans le cadre de l'appel à candidature. Cet accompagnement donne lieu à une rémunération de 1 000 euros TTC par an.

Aucun cofinancement n'est nécessaire. Le comité d'attribution sera très attentif à la qualité de la démarche artistique et à sa soutenabilité ; à un début d'inscription de l'artiste dans des réseaux professionnels identifiés ; ainsi qu'à son potentiel de développement.

Le versement de la bourse fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'artiste, le ou la référente et RN13BIS. Un bilan qualitatif et quantitatif est demandé à l'issue de chaque année. Une journée de rencontres et d'échanges sera organisée avec l'ensemble des lauréat-es des dispositifs Splash et Bigger Splash visant à favoriser les échanges entre artistes et professionnels des arts visuels (date et format à confirmer).

Dépenses éligibles : Une part conséquente de l'aide est destinée à soutenir le temps de recherche artistique et de prospection de l'artiste. Le projet de développement pourra inclure : location ou achat d'un atelier, acquisition de matériel ou équipement, commandes de textes ou photographies des travaux artistiques antérieurs, missions professionnelles en France et à l'étranger...

## Éligibilité

Cette aide est destinée :

- aux artistes des arts visuels, indépendamment de leur adhésion à RN13BIS – art contemporain en Normandie ;
- exerçant à titre professionnel (numéro de siret) ;
- résidant en Normandie sans limite d'âge et aux artistes diplômé-e-s des écoles supérieures d'art normandes depuis moins de 10 ans.

Cette aide ne peut être obtenue qu'une fois dans sa carrière. Il est possible de candidater aux deux dispositifs portés par RN13BIS, mais pas d'être bénéficiaire des deux.

## Critères de sélection

Le comité d'attribution prendra en considération les critères suivants :

- Qualité et soutenabilité de la démarche professionnelle ;
- Pertinence du projet de développement ;
- Effets levier attendu ;
- Cohérence dans le choix et engagement du référent artistique.

## Candidatures

Les candidatures sont à envoyer avant le **5 octobre 2025 à 23h59** à l'adresse mail [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr)

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un portfolio (10 Mo Maximum),
- un CV à jour précisant la date du diplôme et l'établissement l'ayant délivré,
- une note d'intention (une page maximum) détaillant le projet de développement et les effets levier attendus,
- une lettre d'engagement du ou de la référent-e artistique,

- un budget prévisionnel détaillé pour la première année d'accompagnement,
- le formulaire complémentaire complété accessible via ce lien :  
<https://forms.gle/dKBix18TCrCoGo2bA>

Tous les documents sont à fournir au format pdf.

Une pré-sélection se fera sur dossier par la commission, avant l'organisation d'entretiens en visioconférence pour 6 artistes présélectionnés.

La commission de sélection sera composée de :

- \* deux personnalités extérieures à la région inscrites dans les réseaux professionnels des arts visuels,
- \* de trois personnalités régionales membres de RN13BIS – hors collège des artistes-auteur-ices
- \* de représentant-es de la DRAC Normandie, de la Région Normandie et de l'équipe salariée de RN13BIS, à titre consultatif sans droit de vote.

Plus d'information

**Jeudi 28 août 2025 à 15h :**

Premier rendez-vous collectif d'information en visioconférence  
> Inscription à l'adresse mail [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr)

**Vendredi 12 septembre 2025 à 10h :**

Deuxième rendez-vous collectif d'information en visioconférence  
> Inscription à l'adresse mail [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr)

Pour toute question : [participer@rn13bis.fr](mailto:participer@rn13bis.fr).